



Validation avant fermeture

À parcourir avec l'entreprise électrique

Ne fermez pas les murs tant que l'entreprise qui réalisera l'installation n'a pas accepté votre préparation. Cette fiche se remplit avec elle, sur place.

L'entreprise

Raison sociale et personne de contact

Autorisation OIBT vérifiée : oui / non, comment

Date de la visite de validation

Ce qui a été validé

- ☐ Plan électrique validé, meubles compris.
- ☐ Emplacement du tableau accepté, avec sa profondeur.
- ☐ Alimentation de la parcelle définie : puissance et phases.
- ☐ Puissances des gros appareils relevées et transmises.
- ☐ Cuisine validée, avec la position de chaque appareil.
- ☐ Salle d'eau validée : emplacements admissibles déterminés par l'entreprise.
- ☐ Chauffage et chauffe-eau validés.
- ☐ Ventilation validée, alimentation comprise.
- ☐ Diamètres et cheminements des gaines validés.
- ☐ Boîtiers positionnés aux hauteurs convenues.
- ☐ Traversées de la couche étanche regroupées et traitées.
- ☐ Réserves futures prévues et marquées.



Ce qui reste à corriger avant de fermer

N°	Point à corriger	Qui	Fait le
1			
2			
3			
4			
5			
6			

L'autorisation de fermer

Préparation acceptée par, fonction et date

Réserves émises

Photos archivées : oui / non, où

La réalisation de l'installation, les raccordements, les protections, les essais et le rapport de sécurité relèvent de l'entreprise autorisée. Votre part s'arrête ici.

À la fin du chantier

- ☐ Contrôle final réalisé avant la remise de l'installation.
- ☐ Rapport de sécurité reçu et archivé avec le dossier de la maison.
- ☐ Schéma du tableau reçu et rangé avec les photos.
- ☐ Date du prochain contrôle périodique notée.

Document préparé par Tiny House Suisse — reproduction libre pour usage personnel.